



Ville de Wissous

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**7^{ème} SEANCE**

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 20 heures 10, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-trois s'est réuni en salle des fêtes de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florian GALLANT, Maire.

Présents en début de séance :

Monsieur Florian GALLANT, Maire de Wissous.

Monsieur Gilles GARNIER, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Pierre SEGUIN, Madame Catherine ROCHARD, Monsieur Cyrille TELMAN, Madame Léna COCO, Adjointes au Maire.

Messieurs Xavier NGUYEN, Régis CHAMP, Madame Katleen ALBERTINI, Monsieur Jean-Luc TOULY, Madame Jacqueline LAQUAIS, Monsieur Stéphane ROBERT, Mesdames Céline SUEUR, Wendy LONCHAMPT, Ligia JARDIM, Pascale TOULY, Monsieur Philippe DE FRUYT, Mesdames Chantal CORENWINDER, Bernadette BARBEAU, Monsieur Gonzague DEMEULENAERE, Conseillers Municipaux.

Arrivées en cours de séance :

Madame Karine THIOUX, est arrivée à 20h14,

Madame Corinne GUYOT est arrivée à 20h48

Sorti en cours de séance :

Monsieur Jean-Luc TOULY est sorti de 23h19 à 23h21.

Absents ayant donné procuration :

Madame Corinne GUYOT, Adjointe au Maire a donné procuration à Madame Céline SUEUR, Monsieur Frédéric VANNSON, Adjoint au Maire a donné procuration à Monsieur Pierre SEGUIN, Monsieur Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur GARNIER, Madame Stéphanie GASPARD, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Léna COCO, Madame Karine THIOUX, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Florian GALLANT, Madame Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Françoise FERNANDES,

Monsieur François-Xavier BEORCHIA, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur NGUYEN,

Monsieur François CORRIERI, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Philippe DE FRUYT,

Secrétaire de séance :

Madame Léna COCO, Adjointe au Maire

→ Élu(e) à l'unanimité

Secrétaires adjointes :

Mesdames DELLAVALLE et TALVARD

→ Élu(e)s à l'unanimité

VOTE**Délibération n°2023-07-01**

Contre	-	OBJET : APPROBATION DU PLAN VELO COMMUNAL 2023 – 2027
Abstentions	5	
Pour	24	

Total	29	

Contexte de l'élaboration du plan vélo

Les objectifs climatiques internationaux, nationaux et plus locaux ont tous pour objectif la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Or, en France, les transports comptent pour environ 30% des émissions totales de GES et les déplacements des voitures des particuliers comptent pour 53,5% de ces émissions. Dans la commune de Wissous, **40% des déplacements domicile-travail et des trajets domicile-études font moins de 7km**, soit une distance assez facilement parcourable à vélo ou à vélo à assistance électrique. Par ailleurs, la pratique cyclable est en **constante augmentation** au niveau régional et local. C'est dans ce contexte que la commune de Wissous a profité d'un groupement de commandes réalisé conjointement avec l'agglomération Paris Saclay et une grande partie des autres communes de l'EPCI pour **élaborer son schéma directeur cyclable**, appelé plan vélo. La ville a été accompagnée dans l'élaboration de son plan vélo par le TTK, un bureau d'étude franco-allemand spécialisé dans les questions de mobilité, allant de la définition de la stratégie générale jusqu'à la mise en œuvre des infrastructures.

Le plan vélo doit répondre aux **objectifs** suivants :

- Poursuivre le maillage cyclable du territoire par la consolidation du réseau cyclable existant et par la suppression des points durs ou coupures existantes ;
- Permettre aux cyclistes de circuler en toute sécurité ;
- Favoriser l'intermodalité avec les transports en commun et notamment les gares existantes ou à venir (RER, tramway) situées dans les communes voisines (Massy, Antony, Rungis, Fresnes, Morangis et Chilly-Mazarin, etc.) ;
- Offrir du stationnement vélos à l'échelle de la commune ;
- Proposer des services pour encourager le développement de l'usage du vélo ;
- Aboutir à une meilleure cohabitation des usages dans l'espace public ;
- Améliorer la signalétique et favoriser la prévention.

L'étude, lancée en mars 2022, a reposé sur 3 temps forts :

- **La réalisation d'un diagnostic approfondi** visant à :
 - Connaître les pratiques actuelles et les infrastructures existantes
 - Concerter un ensemble de parties prenantes (habitants, élus, services techniques de Wissous et acteurs institutionnels tels que la Région, les Départements, les agglomérations, les villes limitrophes...) pour obtenir une vision partagée ;

- **La définition des enjeux** précis et locaux auxquels la stratégie devra répondre et **l'élaboration des orientations de la stratégie cyclable** identifiant différentes approches possibles pour le territoire
 - Un atelier public a été réalisé en septembre 2022 pour que les habitants puissent se prononcer sur les actions à mener afin de développer la pratique cyclable sur le territoire ;
- **L'élaboration du plan pluriannuel de financement et la définition des fiches opérationnelles** pour le développement des aménagements et des services associés.

Présentation du plan vélo communal

L'étude d'élaboration du plan vélo communal s'est clôturée par la présentation du plan d'action pluriannuel en COPIL le 25 avril 2023. Une validation de l'ensemble du document est proposée en conseil municipal du 7 décembre 2023.

Le plan vélo de Wissous s'articule autour de **3 axes** complémentaires :

- **Axe 1 : Aménagements sécurisés**
 - L'objectif est de développer les aménagements cyclables sécurisés, et de rendre l'ensemble de la voirie cyclable. Un réseau cyclable ciblé et hiérarchisé, a été identifié avec l'identification de 11 itinéraires.
- **Axe 2 : Stationnement et services**
 - Leviers essentiels du développement de la pratique du vélo au quotidien, le stationnement et les services vélos sont indispensables pour créer et maintenir une dynamique favorable au vélo.
- **Axe 3 : changement des pratiques**
 - L'objectif de cet axe est de construire et diffuser une culture vélo. Cet axe est complémentaire des axes « aménagements » et « stationnement et services ». En effet, démocratiser l'usage du vélo sur le territoire nécessite avant tout que ses citoyens y soient sensibilisés et soient au courant des possibilités cyclables existantes

Pour chacun des axes une **priorisation** à 3 horizons temporels a été réalisée :

- Court terme : 2023 – 2024 -2025,
- Moyen terme : 2026-2027
- Long terme > 2027.

Pour chaque horizon, les sections de voiries à aménager (pour l'axe 1) et les actions à entreprendre (pour les axes 2 et 3) ont été identifiées.

➤ Axe 1 : Aménagements sécurisés

Court Terme	Moyen Terme	Long Terme
<p>Itinéraire 1 : Structurant Est-Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> Intersections Rue André Dolmier/rue Ténine/ Rue Legros Rue André Dolmier (entre rue Ténine et rue Mondétour) Rue Guillaume Bigourdan (collège) Voie verte Chemin de la Fontaine d'Orme Rond point des Messagers Rue Amiral Mouchez <p>Itinéraire 2 : Structurant Nord-Sud</p> <ul style="list-style-type: none"> Marquage piste Route d'Antony (avant le pont côté Antony) Giratoire Route Antony (avant le pont côté Antony) Création piste pont Route d'Antony <p>Itinéraire 3 : primaire Centre Wissous</p> <ul style="list-style-type: none"> Marquage Avenue Gressot Giratoire Place des Jumelages Giratoire Route Montjean/Rue Gilbert Robert <p>Itinéraire 5 : secondaire Contournement Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> Voie verte Voie de Bouze <p>Itinéraire 7 : Maillage Nord</p> <ul style="list-style-type: none"> Voie verte Allée Jean Robic et Jean Gabin Voie verte le long du Park Arthur Clark Rue de l'Abattoir Ralentissement Boulevard Claude Chauveau <p>Itinéraire 11 : traversé RD167 stade et cimetière</p> <p>Itinéraire 12 : Stationnement, jalonnement, zone apaisés</p>	<p>Itinéraire 1: Structurant Est-Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> Intersection Dolmier/D.Leclerc Voie verte Rue Ténine et C.Gaillard Voie verte Parc C.Gaillard Insertion piste Rue Avernaises <p>Itinéraire 2: Structurant Nord-Sud</p> <ul style="list-style-type: none"> Piste Rt d'Antony (Avant le pont) Piste Rt d'Antony entre Carrefour Fribuli et C.Gaillard Traversée Rt d'Antony Imp. C.Gaillard Reprise Imp. C.Gaillard Voie verte Sentier des A.Combattants Rue Georges Collin Traversée RD167 (Georges Collin) <p>Itinéraire 3: primaire Centre Wissous</p> <ul style="list-style-type: none"> Sécuriser passage sous RER Voie verte Pont RERC Parc Montjean <p>Itinéraire 5: secondaire Contournement Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone rencontre voie des Molières Voie verte Voie des Tilleuls <p>Itinéraire 6: Maillage Sud:</p> <ul style="list-style-type: none"> Entré ville Route Paray + traversée RD167 Double sens cyclable (DSC) Rue Bigourdan <p>Itinéraire 7: Maillage Nord</p> <ul style="list-style-type: none"> Chemin de la Vallée DSC <p>Itinéraire 8: connexion Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> Connexion M18 Av. Charles Lindbergh - Av. Jeanne Garnerin <p>Itinéraire 12 : Stationnement, jalonnement, zone apaisés</p>	<p>Itinéraire 1: Structurant Est-Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> Passerelle RD32 pont Autoroute Piste Rue A. Dolmier <p>Itinéraire 2: Structurant Nord-Sud</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaménagement Carrefour Fribuli <p>Itinéraire 4: Liaison Coteau de Wissous</p> <p>Itinéraire 6: Maillage Sud:</p> <ul style="list-style-type: none"> SDC Rue A. Dolmier - Rue V. Baloche <p>Itinéraire 7: Maillage Nord</p> <ul style="list-style-type: none"> Anti stationnement chemin Vallée <p>Itinéraire 8: connexion Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> Création Voie verte ancien Chemin de l'Arpajonnais <p>Itinéraire 9: Connexion Ouest</p> <p>Itinéraire 10: Connexion sud ADP Orly</p> <p>Itinéraire 11: Boulevard de l'Europe</p> <p>Itinéraire 12. Stationnement, jalonnement, zone apaisés</p>

➤ Axe 2: Services vélo

Court Terme	Moyen Terme	Long Terme
<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les atelier d'auto réparation Mailler le territoire en stationnement vélo Communiquer sur les aides et services vélos Aménager les axes vers les gares 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le marché de l'occasion Inciter à l'essai de vélos Soutenir les atelier d'auto réparation Mailler le territoire en stationnement vélo Communiquer sur les aides et services vélos 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le marché de l'occasion Inciter à l'essai de vélos Soutenir les atelier d'auto réparation Mailler le territoire en stationnement vélo Communiquer sur les aides et services vélos

➤ Axe 3: Changement des pratiques

Court Terme	Moyen Terme	Long Terme
<p>Identifier un référent vélo</p> <p>Définir un plan de communication sur le vélo</p> <p>Communication aides à l'achat / Veligo</p> <p>Instaurer le Savoir rouler à vélo dans les écoles</p> <p>Mise en place d'un comité vélo</p>	<ul style="list-style-type: none"> Continuer le Savoir rouler à vélo dans les écoles Organiser ou participer à des événements vélos Sensibiliser au partage de la voirie Inciter les agents municipaux à pratiquer le vélo Péreniser les actions de communication 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer le Savoir rouler à vélo dans les écoles Organiser ou participer à des événements vélos Sensibiliser au partage de la voirie Inciter les agents municipaux à pratiquer le vélo Faire éventuellement évoluer les actions de communication S'assurer du suivi du plan vélo Favoriser le marché de l'occasion Inciter à l'essai de vélos Soutenir les atelier d'auto réparation Mailler le territoire en stationnement vélo Communiquer sur les aides et services vélos

Les tronçons à aménager (pour l'axe 1) et les actions à entreprendre (axe 2 et 3) sont, ainsi que d'autres aspects de la stratégie, détaillés dans les différents documents que composent le plan vélo de la commune en annexe de cette délibération :

- Un document récapitulatif de la stratégie cyclable,
- Des fiches opérationnelles qui détaillent les itinéraires et les tronçons à aménager et les actions de services et de changement des pratiques à entreprendre,
- Des guides à l'attention des services de la commune,
- Une base de données pour pouvoir s'assurer le suivi dans le temps de cette stratégie.

Le plan vélo a estimé le **budget d'investissement** nécessaire pour rendre le territoire de la commune cyclable.

Différents Maîtres d'Ouvrage sont concernés par la mise en œuvre des aménagements sur la commune :

- Le Conseil départemental, pour les routes départementales hors agglomération,
- L'Agglomération Paris-Saclay pour les zones d'activités économiques,
- Les villes limitrophes (Massy, Antony, Rungis, Fresnes, Morangis et Chilly-Mazarin), pour les routes en limite territoriale,
- L'aéroport d'Orly pour l'emprise aéroportuaire.

La commune de Wissous s'est prêtée à l'exercice d'une estimation du montant des investissements de l'ensemble des Maîtres d'Ouvrage. **Celle-ci n'a pas valeur d'engagement** de leur part et une concertation a commencé et devra se poursuivre tout au long de la mise en œuvre de cette stratégie.

Au final, **un investissement d'environ 10 millions d'euros** a été estimé.

		ml total	ml à créer	ml à reprendre	ml satisfaisant	Coût des travaux TTC	Part Commune	Part CD91	Part CPS	Autres
1	Structurant Est-Ouest	3 914	1521	1100	1293	4 384 973 €	1 408 973 €	2 976 000 €		
2	Structurant Nord-Sud	2 198	297	1901	0	1 399 295 €	1 379 295 €	20 000 €		
3	Centre-Montjean	1 461	0	493	968	396 072 €	396 072 €			
4	Liaison Coteau de Wissous	1 779	1366	413	0	566 940 €	521 940 €			45 000 €
5	Contournement Ouest	2 667	2066	601	0	843 948 €	615 420 €	54 000 €	174 528 €	
6	Maillage Sud	1 580	787	793	0	496 374 €	448 374 €	48 000 €		
7	Maillage Nord	2 203	207	559	1437	474 720 €	474 720 €			
8	Connection Morangis	1 015	1015	0	0	535 406 €	258 720 €	24 000 €		252 686 €
9	Connexion Ouest	2 790	1111	0	1679	575 250 €	93 404 €		481 846 €	
10	Connexion sud ADP-Orly	2 927	0	0	2927	Itinéraire satisfaisant				
11	Boulevard de l'Europe	2 850	0	0	2850	72 000 €		72 000 €		
12	Zones apaisées, stationnement et jalonnement					150 000 €	150 000 €			
		25 384	8 370	5 860	11 154	9 894 978 €	5 746 917 €	3 194 000 €	656 374 €	297 686 €
TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT										9 894 978 €

A partir du budget identifié, un **Plan pluriannuel d'investissement**, tous **Maîtres d'Ouvrage** confondus, a été projeté. Encore une fois, la commune n'ayant pas la main sur les choix des autres Maîtres d'Ouvrage, ce programme devra continuer à faire l'objet de concertation avec les partenaires concernés.

		Plan pluriannuel d'investissement								
		ml à créer		ml à reprendre	ml satisfaisant	Coût des travaux TTC	Court terme		Moyen terme	Long terme
		ml total					2023	2024-2025	2026-2027	Post 2027
1	Structurant Est-Ouest	3 914	1521	1100	1293	4 384 973 €	0 €	502 819 €	282 154 €	3 600 000 €
2	Structurant Nord-Sud	2 198	297	1901	0	1 399 295 €	158 625 €	0 €	462 110 €	778 560 €
3	Centre-Montjean	1 461	0	493	968	396 072 €	0 €	87 600 €	308 472 €	0 €
4	Llaison Coteau de Wissous	1 779	1366	413	0	566 940 €	0 €	0 €	0 €	566 940 €
5	Contournement Ouest	2 667	2066	601	0	843 948 €	0 €	227 040 €	557 760 €	59 148 €
6	Maillage Sud	1 580	787	793	0	496 374 €	0 €	0 €	383 555 €	112 819 €
7	Maillage Nord	2 203	207	559	1437	474 720 €	48 000 €	414 720 €	12 000 €	0 €
8	Connection Morangis	1 015	1015	0	0	535 406 €	0 €	276 686 €	0 €	258 720 €
9	Connexion Ouest	2 790	1111	0	1679	575 250 €	0 €	0 €	24 000 €	551 250 €
10	Connexion sud ADP-Orly	2 927	0	0	2927	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
11	Boulevard de l'Europe	2 850	0	0	2850	72 000 €	0 €	24 000 €	0 €	48 000 €
12	Zones apaisées, stationnement et jalonnement					150 000 €	0 €	60 000 €	60 000 €	30 000 €
		25 384	8 370	5 860	11 154	9 894 978 €	206 625 €	1 592 866 €	2 090 051 €	6 005 437 €

Enfin, pour **les aménagements de responsabilité de la commune**, qui représente un budget d'investissement de 5,7M€, le plan pluriannuel suivant a été projeté :

		Plan pluriannuel d'investissement								
		ml à créer		ml à reprendre	ml satisfaisant	Coût des travaux TTC	Court terme		Moyen terme	Long terme
		ml total					2023	2024-2025	2026-2027	Post 2027
1	Structurant Est-Ouest	3 914	1521	1100	1293	4 384 973 €	0 €	406 819 €	282 154 €	720 000 €
2	Structurant Nord-Sud	2 198	297	1901	0	1 399 295 €	158 625 €	0 €	442 110 €	778 560 €
3	Centre-Montjean	1 461	0	493	968	396 072 €	0 €	87 600 €	308 472 €	0 €
4	Llaison Coteau de Wissous	1 779	1366	413	0	566 940 €	0 €	0 €	0 €	521 940 €
5	Contournement Ouest	2 667	2066	601	0	843 948 €	0 €	227 040 €	383 232 €	5 148 €
6	Maillage Sud	1 580	787	793	0	496 374 €	0 €	0 €	359 555 €	88 819 €
7	Maillage Nord	2 203	207	559	1437	474 720 €	48 000 €	414 720 €	12 000 €	0 €
8	Connection Morangis	1 015	1015	0	0	535 406 €	0 €	0 €	0 €	258 720 €
9	Connexion Ouest	2 790	1111	0	1679	575 250 €	0 €	0 €	3 200 €	90 204 €
10	Connexion sud ADP-Orly	2 927	0	0	2927	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
11	Boulevard de l'Europe	2 850	0	0	2850	72 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
12	Zones apaisées, stationnement et jalonnement					150 000 €	0 €	60 000 €	60 000 €	30 000 €
		25 384	8 370	5 860	11 154	9 894 978 €	206 625 €	1 196 179 €	1 850 723 €	2 493 391 €

A noter que différentes subventions sont mobilisables pour cofinancer les aménagements cyclables, le taux de subvention varie en fonction des projets, des critères d'éligibilités.

A ce budget d'investissement se rajoute un **budget de fonctionnement d'au moins 26 000€/an** pour financer notamment l'entretien des aménagements cyclables, les actions de communication, de sensibilisation comme la formation des enfants dans les écoles ou encore l'organisation d'ateliers de réparation vélo.

Ce document de planification pose **les bases de la stratégie** de développement du vélo de la commune. Il a vocation à **fixer le cap** à suivre mais se doit aussi **d'évoluer** à l'avenir si nécessaire en fonction du contexte et des opportunités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la décision n°22-12 approuvant le lot 21 du marché n°21-17 relatif à la révision du schéma directeur cyclable communautaire et à l'actualisation ou l'élaboration des plans vélos communaux – 21 – Lot 21 : Wissous

Vu la convention constitutive du groupement signée en date du 30 juin 2021,

Vu la tenue de la Commission municipale en date du 4 décembre 2023,

Considérant la volonté de la commune de Wissous de s'inscrire durablement dans l'aménagement et le développement de liaisons cyclables sur l'ensemble du territoire, permettant la résorption de discontinuités cyclables, et favorisant les parcours domicile - travail et domicile - études,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : **APPROUVE** le programme d'opérations pluriannuel en faveur du développement du plan vélo ci-annexé.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce programme et aux dispositifs mis en place.

Article 3 : **S'ENGAGE** à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des aménagements.

Article 4 : **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget.

Article 5 : **AMPLIATION** de la présente délibération sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de l'Essonne,
- Le Service de Gestion Comptable de Palaiseau,
- La Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Article 6 : **DIT** qu'en application des articles R 421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, les personnes qui s'estiment fondées à contester la présente décision, disposent, pour en demander l'annulation, d'un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification :

- soit par recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Wissous
- soit par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, situé 56 avenue de Saint Cloud 78000 VERSAILLES
- soit par recours de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

L'absence d'une réponse au recours gracieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la date du dépôt du recours, vaut décision implicite de rejet.

Ces délais de recours ne font pas obstacle à l'exécution de la décision.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Florian GALLANT



Certifié exécutoire,

Transmission en Sous-Préfecture le 14 DEC. 2023

Affichage le ... 14 DEC. 2023